

~~~~~  
Délibération n° 2024-41 du Comité syndical du vendredi 05 juillet 2024

## REPRÉSENTATION DU SYDEL ET TERRITOIRE DU CŒUR D'HÉRAULT DANS LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 05 juillet à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id – 1, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 21 juin 2024.

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                                  | Jean-François SOTO avec procuration de Yvon PELLET, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN représenté par Laurent ALBERT, Claude CARCELLER représenté par Martine BONNET, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE. |
| Présent suppléants                                                                 | Pascal DELIEUZE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Absents ou excusés :                                                               | Francis BARDEAU, Bernard COSTE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST, Yvon PELLET procuration à Jean-François SOTO.                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18 ; Procuration : 1</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** l'ambition de l'Agence de Développement et des Transitions d'être un outil d'intelligence collective engageant les territoires membres, dans une évolution vertueuse et l'accompagnement de leurs entreprises pour une économie durable,

**Vu** l'implication du SYDEL Pays Cœur d'Hérault et sa contribution dans la création de l'Agence de Développement et des Transitions,

**Vu** la présence des 3 EPCI du Cœur d'Hérault dans les collèges des institutions Fondatrices de l'Agence,

**Considérant** que, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault est un outil stratégique d'animation, de coordination et de mutualisation de projets, piloté par une gouvernance élargie réunissant les collectivités, les chambres consulaires, le Département de l'Hérault et une représentation de la société civile et des entreprises,

**Considérant** que, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'appuie sur sa Charte de développement qui promeut le changement de direction, la bifurcation, vers un avenir plus écologique, plus solidaire, plus sobre, plus durable autour de sept Défis, pour le portage des projets ambitieux pour le Territoire et d'une politique d'accompagnement de ses entreprises,

**Considérant** que, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault agit en complémentarité des politiques et missions portées par ses membres,

**Considérant** que, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'appuie sur des alliances et des synergies entre les collectivités, avec les entrepreneurs, les acteurs économiques et partenaires de la formation et de l'emploi,

**Considérant** l'avis favorable des membres du Bureau réuni le vendredi 21 juin 2024.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'Adopter** la proposition de faire reconnaître l'échelle Pays et le SYDEL en lui donnant une représentativité dans la gouvernance de l'Agence pour représenter le Cœur d'Hérault.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Saint André de Sangonis, le 05 juillet 2024  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 05 juillet 2024

Publiée le 05 juillet 2024  
Transmise le 05 juillet 2024

Le Président du Syndicat



Jean-François SOTO